

QUERELLE

L'EXTENSION DES TERRASSES DES CAFÉS ET RESTAURANTS SÈME LA ZIZANIE DANS LES VILLES

À Paris, Anne Hidalgo l'a autorisée jusqu'au 30 septembre, mais envisage de prolonger la mesure jusqu'à l'hiver « si les professionnels jouent le jeu ». « Dès la rentrée, ce sera intenable ! » prédisent des associations de riverains déjà mobilisées contre les nuisances.

“

DIDIER ARINO *

Je suis favorable à la prolongation de l'extension des terrasses à condition que les habitants des quartiers concernés puissent continuer à vivre normalement, sinon ça n'a pas de sens.

Cette extension permet de sauver des entreprises du secteur bar et restauration qui, sinon, seraient condamnées. À Paris, la fréquentation est en baisse de 50 % en moyenne, voire de plus de 70 % dans les zones très touristiques.

Dans la plupart des cas, si des bruits de terrasse remplacent le bruit des voitures, le voisinage n'est pas perdant.

Il faut un minimum de cohérence : quand on choisit de vivre dans une rue passante, on ne peut pas réclamer qu'il y ait zéro bruit.

La contrepartie de la liberté, c'est le contrôle : les villes doivent se donner les moyens de faire respecter les limites de l'autorisation en termes d'horaires, de surface, de musique, etc. Que les polices municipales patrouillent !

* Directeur général de Protourisme

POUR



CONTRE



“

ÉRIC ROFFÉ *

Quand la terrasse mobilise la totalité du trottoir et que les nuisances durent bien au-delà de 22 heures, comment peut-on espérer que les riverains vivent "normalement" ? C'est le far west.

La Préfecture conseille d'appeler le 17 en cas de tapage et de consommation d'alcool sur la voie publique, mais la police a autre chose à faire !

Les riverains qui essaient de discuter avec des responsables d'établissement sont menacés, par les plus agressifs, de plaintes pour entrave au commerce. Les contrôles sont trop peu nombreux et les amendes, absolument pas dissuasives.

Il n'y a aucune concertation. La Mairie prétend défendre le commerce de proximité, mais il est la première victime de la disparition des résidents, chassés par les nuisances.

Un centre-ville où seuls les bars et les restaurants subsistent, c'est un modèle vieux de cinquante ans. On a vu ce que ça donnait à Barcelone ou à Venise !

* Membre du réseau Vivre Paris !

La canicule aidant, la multiplication des terrasses provisoires dans les centres-villes fait bien des heureux. Quoi de plus agréable que de profiter de quelques heures de relative fraîcheur, la nuit tombée, au lieu de rentrer dans la touffeur d'un appartement ? Les extensions gratuites accordées un peu partout en France permettent aux professionnels de la branche de se refaire un peu, voire beaucoup, après un confinement qui a mis en péril la survie des plus fragiles. « Certains établissements font même des chiffres supérieurs à ceux qu'ils faisaient l'an dernier à la même époque », se réjouit Didier Arino, responsable du cabinet privé Protourisme.

Mais pour les juilletistes de retour au travail, cette nouvelle répartition de l'espace public commence à poser de sérieux problèmes. En contrepartie de ces autorisations d'usage gratuit, les municipalités ont édicté des règles. Les établissements qui profitent depuis le 30 mai de l'extension de leur terrasse, offerte par la Mairie de Paris, doivent par exemple respecter une charte en 10 points. La fermeture de ces extensions à 22 heures, la limitation des nuisances sonores pour les riverains et le respect de la sécurité et de la liberté de circulation des passants figurent parmi les obligations auxquelles sont soumis les professionnels, sous peine de perdre leur terrasse provisoire, voire d'être verbalisés. Dans la réalité, les sanctions sont rares et les plaintes – nombreuses – des résidents n'aboutissent pas. Alors ils s'organisent, à l'instar d'Éric Roffé, qui a fondé le collectif Greneta Goldoni pour défendre les riverains de ce quartier du 2^e arrondissement parisien contre les nuisances d'un bar installé en 2019. Si Anne Hidalgo prolonge les terrasses provisoires jusqu'à cet hiver, comme elle l'envisage, la bataille sera rude.

Judith Waintraub